

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth.

Absents excusés : ROMATIF Julien, GODET Arnaud.

Date de la convocation : 24 mars 2022

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Vote du budget 2022

Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2022 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

626 485,29 € pour la section de fonctionnement.

1 061 703,91 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal

Ouï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2022 par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 31 mars 2022

Le Maire,
Serge MERCIER

